

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 07 février 2019

Convocation : 16 janvier 2019

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, jeudi 07 février 2019 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Pierre REY.

Présents (11) :

Pierre REY, Monique DINET, Jean-Luc ANDERHUEBER, Philippe GIRARDIN, Rafaël RODRIGUEZ, Françoise RAVEY
André BRUNETTA, Didier MATHIEU, Jean-Marie ROUSSEL, Sandrine LARCHER, Jean RACINE.

Absents ou excusés (1) :

Damien MESLOT

Assistait :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

Justine CHENU, expert-comptable Cabinet SOGESCO

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Suite à la démission de Bernard TENAILLON de son mandat de maire et de fait du conseil d'administration de l'AMF90, la place de 3^{ième} vice-président est à pourvoir.

Le Président souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'Administration à Mme Sandrine Larcher et à Mr Jean Racine qui ont rejoint le CA lors de l'AG du 01 décembre 2018.

Le Président invite les membres qui le souhaitent à faire acte de candidature et propose de procéder au vote.

⇒ **Les membres du CA ont élu Mme Françoise RAVEY, Maire de MORVILLARS 3^{ième} vice-présidente de l'AMF90**

RESOLUTION DU 101^e CONGRÈS DES MAIRES

Le Président invite les membres du conseil à voter la résolution du 101^e Congrès des Maires de l'AMF afin de conforter la commune, pilier de cohésion sociale, du service public local et de l'organisation décentralisée du pays.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont voté cette résolution dans son intégralité.**

BILAN SEMINAIRE BRUXELLES 2018

Une délégation d'une trentaine d'élus est partie en séminaire à Bruxelles afin de visiter les Institutions Européennes que sont la Commission Européenne et le Parlement Européen du mercredi 17 octobre au vendredi 19 octobre 2018.

Le voyage s'est effectué en train au départ de Belfort jusqu'à Bruxelles avec le Thalys au départ de la Gare du Nord.

M ou Mme	IDENTITE	QUALITE
M.	REY Pierre	Maire d'AUTRECHENE
M.	KOEBERLE Eric	Maire de BAVILLIERS
M.	MOUILLESEAUX Guy	Maire de BESSONCOURT
Mme	LHOMET Marie-Lise	Adjointe au Maire de BEAUCOURT
M.	BRUCKERT Claude	Maire de BRETAGNE
Mme	DINET Monique	Maire de CHAVANATTE
M.	VALKRE Bernard	Adjoint au Maire de COURTELEVANT
M.	FEURTEY Daniel	Maire de DANJOUTIN
Mme	LARCHER Sandrine	Maire de DELLE
M.	GAUME Yves	Mairie d'ESSERT
M.	PICARD Serge	Maire de FOUSSEMAGNE
M.	VIATTE Bernard	Maire de FROIDEFONTAINE
M.	COLIN Jacques	Maire de GIROMAGNY
M	LEGUILLON Maurice	Maire de GROSMAGNY
M.	HOTTLET Jean-Louis	Maire de GROSNE
M.	ALEXANDRE Jacques	Maire de JONCHEREY
M.	PARROT Eric	Maire de LACHAPELLE/ROUGEMONT
M.	RODRIGUEZ Rafaël	Maire de MEZIRE
Mme	RAVEY Françoise	Maire de MORVILLARS
M.	ETTWILLER Marc	Maire de PHAFFANS
M.	RACINE Jean	Maire de RECOUVRANCE
M.	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire de SAINT GERMAIN LE CHATELET
Mme	MORALLET Maryline	Adjointe au Maire de SEVENANS
M.	DUMORTIER Patrice	Maire de SUARCE
Mme	COUDEREAU Corinne	Maire de VALDOIE
M.	GIRARDIN Philippe	Maire de VAUTHIERMONT
M.	RHODES Dimitri	Directeur AMF90

Première initiative, ce séminaire à Bruxelles a donné toute satisfaction aux élus Terrifortains tant pour son contenu riche et la qualité des échanges que pour son organisation. Un bilan très positif qui a permis de

découvrir ou redécouvrir ces Institutions Européennes ainsi que leur rôle et impact dans les politiques publiques locales.

Un séminaire plébiscité et à programmer en début de mandat prochain (début 2021).

Le Président présente le bilan financier :

Séminaire Bruxelles	BILAN FINANCIER
CHARGES	
Train	5459,4 €
Hôtel	3916,12 €
Frais de déplacement	407,70€
TOTAL CHARGES	9783,22€
PRODUITS	
Participation élus	2600
TOTAL PRODUIT	2600
TOTAL RESTANT A CHARGE	7183,22€
27 participants	<i>Soit 266,04€ par participant</i>

La Commission Européenne prenant en charge une nuit et un déjeuner et le Parlement également un déjeuner.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé le bilan financier de cette manifestation.**

CONGRES DES MAIRES 2018

Le 101^e Congrès des Maires s'est déroulé à Paris à la Porte de Versailles du 20 au 22 novembre 2018. Une délégation d'une vingtaine d'élus du Territoire de Belfort s'est rendu au Congrès.

Les participants :

M.	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire de SAINT GERMAIN LE CHATELET
Mme	CEFIS Marie-France	Vice-Présidente CD90
M.	CERF Bernard	Maire de FAVEROIS
M.	CHALLANT Phillipe	Maire de SERMAMAGNY
M.	CHALMEY Daniel	Adjoint au Maire de MONTREUX-CHÂTEAU
M.	COLIN Jacques	Maire de GIROMAGNY
Mme	DINET Monique	Maire de CHAVANATTE
Mme	DUBREUIL Daniela	Adjointe au Maire de MEZIRE
M.	GAUME Yves	Maire d'ESSERT
M.	GIRARDIN Philippe	Maire de VAUTHIERMONT
M	GUILLEMET Bernard	Maire d'EVETTE-SALBERT
M.	HENNY Christophe	Adjoint au Maire de MEROUX
M.	KOEBERLE Eric	Maire de BAVILLIERS
M.	MERLET Michel	Maire d'EGUENIGUE
M.	NAWROT Armand	Maire de BOURG/CHATELET
M.	ORIEZ Michel	Maire d'ELOIE

M.	REY Pierre	Maire d'AUTRECHENE
M.	ROSSELOT Jean	Maire de BERMONT
M.	VALKRE Bernard	Adjoint au Maire de COURTELEVANT
M.	VALLVERDU Didier	Maire de ROUGEMONT LE CHÂTEAU
M.	VIATTE Bernard	Maire de FROIDFONTAINE
M.	WALGER Christian	Maire de BETHONVILLIERS
M.	ZUMBIHL Jean-François	Adjoint au Maire de MORVILLARS

Le Président dresse le bilan financier du congrès 2018 :

Congrès des Maires	BILAN FINANCIER 30 personnes
CHARGES	
Transport	3742,70€
Hôtel	6685,60€
TOTAL	10428,30 €
Coût par personne	347€
PRODUITS	
Participation des élus	2770€
TOTAL PRODUIT	2770€
TOTAL RESTANT A CHARGE	7658,30€

Modalités d'organisation du prochain Congrès des Maires 2019

Le Président souhaite recueillir les avis des membres du Conseil d'administration sur l'organisation de la délégation des élus du Territoire de Belfort qui se rendra au Congrès des Maires 2019 en novembre prochain.

Le souhait de l'AMF90 est toujours de répondre au mieux aux attentes des élus. Pour cela, différentes options ont été retenues ces dernières années.

Pour des raisons financières et pratiques, un seul hôtel, assez éloigné de la Porte de Versailles, mais en accès direct par le tram, avait été privilégié.

Toutefois, des élus ont regretté le temps de trajet un peu trop long.

Si l'on choisit une position plus centrale dans Paris, nous sommes dans l'obligation de diviser le groupe qui sera sûrement important en 2019, dernière année du mandat, entre plusieurs hôtels. (50 élus en 2013)

La plupart des hôteliers refusent d'accueillir des grands groupes et les hôtels à proximité de la Porte de Versailles sont très coûteux.

Un transfert en bus de la gare à l'hôtel a été expérimenté pour la première fois l'année dernière. Faut-il réitérer l'opération ?

Faut-il avancer le départ le mardi matin à 06h00 au lieu de 08h00 ?

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé le bilan financier du congrès des Maires 2018 ainsi que les décisions ci-dessous pour l'organisation du prochain congrès en 2019 :**

- pas de nombre limité d'inscription,
- pas de transfert en bus,
- départ à 6h au lieu de 08h,
- 2 dates de retour possibles : le jeudi ou le vendredi
- délégation réservée uniquement aux congressistes

BILAN FORMATION DES ELUS 2018

Le Président poursuit en dressant le bilan financier de la formation des élus 2018

Bilan financier 2018

CHARGES		
<i>Date</i>	<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Coût de la formation</i>
Mardi 27 février	Le RIFSEEP : le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires	/
Jeudi 01 mars	La médiation et autres modes alternatifs de règlements des conflits	627€
Jeudi 26 avril	Les fondamentaux de la communication	286€
Jeudi 17 mai	Le maire et les associations	/
Lundi 25 juin	La prise de parole en public	220€
Jeudi 13 septembre	L'élu et le risque pénal	353€
Vendredi 28 septembre	Financez vos projets grâce à l'Europe	1402€
TOTAL DES CHARGES		2888€

PRODUITS		
<i>Nature</i>		<i>Montant</i>
Subventions Mairie 2000		1786.00 €
TOTAL DES PRODUITS		1786.00 €

Coût à charge de l'AMF90	-1102.00 €
---------------------------------	-------------------

*142 élus ont été formés en 2018.
Plus de 426 heures de formation ont été dispensées avec une moyenne de 21 personnes /formation.*

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé le bilan financier de la formation des élus 2018**

BILAN D'ACTIVITES 2018

Le président présente aux membres du conseil d'administration le bilan d'activités 2018.

> EN ANNEXE : Bilan d'activités

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté le bilan d'activités 2018**

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN FINANCIER

Le Président présente aux membres du conseil d'administration le bilan financier 2018 qui fait apparaître un bénéfice de 3780,39 euros

➤ en Annexe : BILAN FINANCIER

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté le bilan financier 2018**

PLAN DE FORMATION DES ELUS 2019

Plan de formation 2019

Voici les thématiques proposées par l'Association des Maires du Territoire de Belfort pour le plan de formation 2019 :

1	Contrat de responsabilité civile : quelle couverture et risques pour les bénévoles
2	L'école numérique
3	Délimitation de propriétés communales
4	La prévention de la délinquance
5	Elu et/ou candidat, communiquez juste en période électorale
6	Bien sans maître, périls ... comment (ré) agir ?
7	Reprise des concessions funéraires
8	L'organisation des élections municipales

Une réunion d'information pour la présentation de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté est également envisagée.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté le plan de formation des élus 2019.**

Mr Mathieu, Maire de Réchésy, considère que l'aide des communes rurales relative au montage des demandes subventions est faible et que l'ingénierie publique pourrait être une piste de réflexion pour de nouveaux services au sein de l'AMF90.

CENTRALISATION DES ABONNEMENTS À MAIRE DE FRANCE

L'AMF Paris propose aux Associations départementales de centraliser leur journal interne Maire de France. Peu de communes sont abonnées actuellement à ce journal mensuel.

L'AMF90, hormis la formation des élus et le conseil juridique, n'a pas de forte activité. Faire bénéficier ce journal à nos adhérents serait un l'occasion d'offrir une prestation de services supplémentaire et renforcer la confiance de nos adhérents.

La prise en charge financière de cet abonnement pour les 99 communes adhérentes s'élèverait à 4270€ par an pour 11 numéros par an.

Ce journal traite de politiques publiques, de juridique, de la vie locale et de retour d'expérience, de la vie de l'association...

Assurer la diffusion de ce journal permettrait à l'AMF90 d'être le relais en terme d'information de l'AMF Paris vers les communes membres.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé la centralisation et la prise en charge financière des abonnements à Maire de France.**

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019

Le président propose de fixer la tenue de l'AG le samedi 09 mars 2019 en la salle d'honneur de la Mairie de Belfort.

Il convient également d'arrêter l'ordre du jour selon le projet ci-après :

- 9h00-9h30 Accueil des participants - café
- 9h30 Ouverture de la séance - discours du président
- Bilan d'activités 2018
- Bilan financier 2018
- Vote des taux de cotisations 2019
- Accueil de Mme Agnès LE BRUN, vice-présidente de l'AMF
- 11h30 Vin d'honneur

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale 2019.**

⇒ **Des membres du CA interviendront lors de l'AG comme Mr Rodriguez sur l'insertion des clauses sociales dans les marchés.**

TAUX DES COTISATIONS 2019

Le Président propose de reconduire les taux de cotisations AMF90 2018 pour l'année 2019. Seule la cotisation de maire de 30 euros a été intégrée dans la cotisation de la commune par décision de l'AG du 01 décembre 2018.

En ce qui concerne les taux de l'Association des Maires de France (AMF) votés en novembre dernier, on note une stabilité pour 2019 mais une prévision d'augmentation en 2020.

> EN ANNEXE : *Cotisations 2019*
Tableaux présentant le détail des cotisations 2019 pour les communes et EPCI

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont voté les taux de cotisations 2019 versées à l'association départementale des maires.**

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le président présente le budget prévisionnel à l'assemblée.

> EN ANNEXE : *budget 2019*

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont voté le budget prévisionnel 2019 (1 abstention).**

REPLACEMENT DU VIDÉOPROJECTEUR

En 2010, l'AMF90 a fait l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle de formation de la Maison des Communes étant le principal utilisateur dans le cadre de la formation des élus.

En 2018, le CDG90 dans un souci d'économie d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone a choisi de remplacer toutes les lumières par des lampes LED. Ces lampes, dont la qualité et l'économie ne sont plus à démontrer éclairent de façon radicalement supérieure, ce qui n'est pas sans poser problème pour la diffusion d'un diaporama avec le vidéoprojecteur actuel puisque la lecture est quasi illisible.

Dans un souci de conserver un niveau de prestation égal et de présenter des supports lisibles pour le confort de tous les élus assistant au programme de formations proposées par l'AMF90, le président propose de remplacer notre appareil par le vidéoprojecteur NEC P603X d'une valeur de 2763,60 € TTC. Une subvention de Mairie 2000 pour les investissements matériels avait été octroyé en 2010 ; son montant s'élèverait cette année à 750 euros (soit pour 9 ans à raison minimum de 8 formations par an un coût par séance formation d'environ 28€).

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur dans le cadre de la formation des élus**

RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le président rappelle que l'AMF90 rencontre des difficultés dans le recouvrement de ses cotisations de maire et d'assurance des élus malgré les relances nombreuses.

Il reste de nombreux impayés comme vous pouvez le constater ci-dessous :

2016

Marc JACQUEY, Maire de Leval cotisation de maire 30€

2017

Marc JACQUEY, Maire de Leval	cotisation de maire 30€
Michel ZUMKELLER, Maire de Valdoie	cotisation de maire 30€ <i>a démissionné en 2017</i>
Cédric PERRIN, Maire de Beaucourt	cotisation de maire 30€ <i>a démissionné en 2017</i>
Roger LAUQUIN, Maire d'Argiésans	cotisation de maire 30€
Christian RAYOT, Maire de Grandvillars	cotisation de maire 30€
Bernard KARRER, Maire de Reppe	cotisation maire et ass élu 107,82€ <i>a démissionné en 2017</i>
Christian WALGER, Maire de Bethonvilliers	cotisation de maire 30€ <i>a réglé la cotisation 2018</i>
Claude GAUTHERAT, Maire de Novillars	cotisation de maire 30€ <i>a réglé la cotisation 2018</i>
Bernard MAUFFREY, Maire d'Andelnans	cotisation de maire 30€ <i>a réglé la cotisation 2018</i>
Michel SCHNOEBELEN, Maire de Petitefontaine	cotisation de maire 30€ <i>a réglé la cotisation 2018</i>

2018

Marc JACQUEY, Maire de Leval	cotisation de maire 30€
Thomas BIETRY, Maire de Beaucourt	cotisation de maire 30€
Roger LAUQUIN, Maire d'Argiésans	cotisation de maire 30€
Christian RAYOT, Maire de Grandvillars	cotisation de maire 30€

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont décidé de ne pas relancer les élus qui ont démissionné en 2017 mais de continuer le recouvrement des autres cotisations** (Mr Jacquy s'est depuis acquitté de ses cotisations.)

RADIATION DE LA COMMUNE DE BREBOTTE ET MONTBOUTON

Montbouton

En 2014, suite à des difficultés financières, la commune de Montbouton n'avait pas assuré le paiement de ses cotisations. Par décision du CA du 08/10/14, une situation intermédiaire avait été décidée : la commune continuait de recevoir la communication de l'AMF et l'AMF90 mais n'avait plus accès aux autres services. Cela permettait également à l'AMF90 de garder un pourcentage de réduction sur les cotisations AMF liées au pourcentage de communes qui adhèrent au niveau départemental. Or depuis de nouvelles communes ont rejoint notre association, nous permettant de maintenir un pourcentage de réduction équivalent.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation en prononçant la radiation effective de cette commune.

Brebotte

La commune de Brebotte n'a pas acquitté sa cotisation à l'AMF90 (et l'AMF) de 2017 et 2018. De nombreuses relances courrier et téléphoniques ont été adressées à son secrétariat mais sans succès.

La commune de Brebotte est adhérente de notre association par délibération du 04 décembre 1987. Il lui a été rappelé que le maire exécute les délibérations du conseil, qu'il ne peut de lui même bloquer le paiement d'une facture et, que l'AMF90 a avancé également la part des cotisations AMF Paris pour sa commune.

S'il est de son droit de souhaiter quitter l'association, ceci ne peut se faire que par une délibération de son conseil.

Le Président a échangé début janvier avec Mr Vallat, Maire de Brebotte, afin d'appuyer sur la nécessité de s'acquitter de ses cotisations. Mr Vallat lui a alors fait part de son souhait de quitter l'AMF90 car il a adhéré à l'Association des Maires Ruraux depuis 2017 ; information réitérée dans son courrier du 18 janvier 2019 (ci-joint).

Le fait que la commune de Brebotte ait choisi d'adhérer à une autre association, ne le dispense pas de payer les cotisations de l'association à laquelle sa commune était toujours adhérente.

Il est fort regrettable que Mr Vallat ne nous ait pas fait part plus avant de son souhait lors de nos très nombreuses relances postales et téléphoniques effectuées en 2017 et 2018.

Le président propose de mettre en recouvrement la commune de Brebotte et demande l'avis des membres conseil.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont décidé d'envoyer un courrier à Montbouton pour les informer de la radiation effective de l'AMF90 sauf contre ordre de leur part ainsi qu'un courrier de radiation à la commune de Brebotte avec mise en recouvrement pour la somme de 456,64€ correspondant au non paiement des cotisations 2017 et 2018.**

Questions diverses

1 - Le conseil d'administration a décidé que l'AMF90 **prendrait en charge les frais de déplacement** des élus siégeant à des commissions (pour lesquelles ils ont été désignés par l'AMF90) lorsque celles-ci ont lieu **en dehors du département**.

2 - Mr Guillard, Territoire Habitat 90 n'a jamais encaissé son indemnité d'intervention de formation des élus de 200 euros datant de 2017 malgré notre relance.

Le conseil d'administration a décidé de passer cette somme en profit.

3 - La réunion d'information pour la présentation de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté se tiendra le jeudi 14 mars à la Maison des Communes.

Belfort, le 12 février 2019

Le Président,

Pierre REY

~~~~~

